



Autorisation d'utilisation publication par AMOPA - l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques - et le Crous de Paris

Pour tout(e) candidat(e) participant au concours « AMOPA » organisé par le Crous de Paris

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Résidant

Téléphone

Courriel

Déclare être l'auteur(e) de cette œuvre :

Photographie : Titre
Primé(e) dans le cadre du concours AMOPA

- Déclare autoriser AMOPA et le Crous de Paris à exploiter et à utiliser librement dans le respect du code de la propriété intellectuelle, et sans but lucratif.
- Déclare que l'œuvre que je présente est libre de droit
- Déclare ne pas avoir cédé le droit d'exploiter cette œuvre à titre exclusif à un tiers.
- Déclare décharger les organisateurs du concours de toute revendication, réclamation ou éviction, tenant à la propriété tant matérielle qu'incorporelle de l'œuvre.
- Déclare avoir recueilli l'accord de la (les) personne(s) photographiée(s) et m'engage, en conséquence, à garantir les organisateurs du concours de tout recours ou réclamation émanant de la (des) personne(s) photographiée(s).

AMOPA et le Crous de Paris informent le participant que son œuvre est susceptible d'apparaître :

- dans les publications des réseaux AMOPA et du CROUS de Paris (internet, intranet, FB, flyers affichettes)
- durant les événements organisés par le réseau AMOPA et du Crous de Paris
- dans les calendriers, cartes de vœux ou dans les supports des partenaires du réseau AMOPA et Crous de Paris (hors entreprises commerciales)
- toute publication dans les médias dans le cadre de la diffusion et de la promotion des résultats du concours.

Ces utilisations ne pourront donner lieu à un versement de droit d'auteur.

Pour toute demande particulière, autre que celle mentionnée dans ce règlement AMOPA et le Crous de Paris s'engage à en informer les auteurs et à n'utiliser les œuvres qu'avec leur autorisation préalable.

Dans le cadre de l'application de son droit moral, l'étudiant(e) peut demander à tout moment le retrait d'utilisation de son œuvre.

Fait à Le

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)